

**Rapport sur la sélection d'embauche pour le poste de secrétaire permanent à l'AGECVM
pour les sessions A21-H22**

**Comité de sélection (T.C. [A21-01](#), 15 septembre 2021) composé de
Carolyne Martineau, Responsable aux Affaires internes
Jeremy Côté, Représentante des comités thématiques
Xavier Francescutti-, Représentant des comités de concentration**

Rapport rédigé

Par

Carolyne Martineau, Responsable aux Affaires internes

Rapport présenté à

Table de concertation A21-04, 10 novembre 2021

**Cégep du Vieux Montréal
Mercredi le 28 octobre 2021**



Le Comité de sélection a procédé à un premier tri, après avoir reçu 26 (vingt-six) candidatures, par l'envoi d'un questionnaire portant sur l'Association étudiante et sur le Cégep du Vieux Montréal. Seulement 7 (sept) candidat.e.s ont répondu à ce questionnaire, 6 ont passé une entrevue.

Les entrevues ont eu lieu, en présence, ces mercredis 13 et 20 octobre 2021. À l'issue du processus d'embauche, vous trouverez plus bas la liste de rappel pour l'embauche des étudiant.e.s permanent.e.s.

Pour la sélection de la permanence, nous nous sommes basés sur les critères suivants, sans ordre précis :

- L'autonomie et les aptitudes pour combler le poste, la connaissance de certains logiciels, l'expérience administrative et comme réceptionniste etc.
- La connaissance de l'AGECVM, des instances, des mandats et des dossiers en cours.
- La facilité à communiquer, compte tenu des fonctions d'accueil relatives au poste
- Réaction face à des situations précises et face aux mouvements étudiants

Voici la liste de rappel élaboré par le Comité de sélection :

1. Oussama Kaidali
2. Alyssa Vézina
3. Aimeric Dureau-Nadeau

Non classé : Kestia Lacroix, Jessica Biener et Aya Mesfoui

Au plus tôt (mais la T.C. A21-03, du 20 octobre 2021, permet au Bureau exécutif d'engager le plus tôt possible deux étudiant.e.s de la liste de rappel afin de combler le manque de secrétaires actuel) après approbation par la T.C.A21-04, selon la charte, selon le nombre de postes à combler (deux en l'occurrence), des étudiant.e.s seront choisi.e.s par le Bureau exécutif selon les besoins du secrétariat, dans l'ordre de la liste de rappel, puis présenté.e.s pour entérinement à la Table de Concertation à la session A21-04.